

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 septembre 2021 à 18h30.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, BERTHELOT Marie (4° Adjte), CERT Claudine, COUFFIGNAL Jean-François, FABRY Philippe (3° Adjt), FELLAHI Djamel, FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel (5° Adjt), LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole (2° Adjte), ROUMIEU Pierre.

Excusés et représentés : D'ANTONI-MARTY Mireille avec procuration à CERT Claudine, EYCHENNE Patrick (1° Adjt) avec procuration à ESTEBAN Martine, PINCE Florence avec procuration à MOUCHAGUE Nicole, RODA Joel avec procuration à LAGARDE Daniel, VAN MOLLE Julie avec procuration à MAURAT Jean-Luc.

Secrétaire : MOUCHAGUE Nicole.

1°) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Juin 2021.

2°) Avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels dans le cadre de l'enquête administrative : projet consultable à l'accueil de la Mairie.

L'Assemblée valide à l'unanimité le projet de PPRN proposé.

3°) Créations de postes suite à des avancements de grade, de promotion interne ou de réussite à un concours :

L'Assemblée valide à l'unanimité la création des postes suivants : 1 Poste de technicien territorial, 2 Postes d'adjoint technique principal de 2° classe, 1 Poste d'adjoint technique principal de 1° classe, 2 Postes d'agent de maîtrise, 1 Poste de rédacteur principal de 1° classe, 1 Poste d'Attaché.

4°) Convention avec le Centre de Gestion de l'Ariège pour l'adhésion au service missions temporaires.

L'Assemblée autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire à signer la convention d'adhésion au service missions temporaires pour un coût de 20 Euro de l'heure.

5°) Convention de mise à disposition d'un agent et de la balayeuse à la Mairie de Verniolle.

L'Assemblée autorise Madame Le Maire à signer la convention pour la balayeuse de la voirie avec la Commune de Verniolle, à l'unanimité, pour un coût de 251.63 Euro par jour.

6°) Conventions de gestion de services entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes pour l'Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi », période 2021/2023.

L'Assemblée autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire à signer la convention avec la CAPFV, concernant la période 2021-2023, pour la suite de la prestation, pour l'accueil périscolaire du mercredi après-midi, dans le cadre du remboursement opéré par la CAPFV.

7°) Admissions en non-valeur et créances éteintes sur le budget primitif de l'Eau.

L'Assemblée valide à l'unanimité l'état de créances éteintes d'un montant de 1 819.06 Euro et l'état d'admissions en non-valeur d'un montant de 11 924.24 Euro, établis par le Trésorier.

8°) Admissions en non-valeur et créances éteintes sur le budget primitif de l'Assainissement.

L'Assemblée valide à l'unanimité l'état de créances éteintes d'un montant de 912.97 Euro et l'état d'admissions en non-valeur d'un montant de 3 121.44 Euro, établis par le Trésorier.

9°) Admissions en non-valeur et créances éteintes sur le budget primitif de la Commune.

L'Assemblée valide à l'unanimité l'état de créances éteintes d'un montant de 290.60 Euro et l'état d'admissions en non-valeur d'un montant de 178.77 Euro, établis par le Trésorier.

10°) Virements de crédits sur le budget primitif 2021 de l'Assainissement.

1) L'Assemblée valide, à l'unanimité, les virements de crédits, pour réaliser la maintenance de la centrifugeuse pour un montant de 10 000 Euro, à savoir :

- Article 6061 achat courant : - 1000 Euro
- Article 6068 Autres fournitures : - 3 000 Euro
- Article 611 Sous-traitance boues : - 2 500 Euro
- Article 61523 Entretien réseaux (hydrocassage) : - 2500 Euro

- Article 6231 Assurances : - 1000 Euro
 - Article 613 Maintenance centrifugeuse : + 10 000 Euro.
- 2) L'Assemblée valide à l'unanimité les virements de crédits dans le cadre des admissions en non-valeur, à savoir :
- Article 6542 créances éteintes : - 1 125 Euro
 - Article 6541 Admissions en non-valeur : + 1 125 Euro.

11°) Virements de crédits sur le budget primitif 2021 de l'Eau.

L'Assemblée valide, à l'unanimité les virements de crédits, dans le cadre des admissions en non-valeur pour un montant de 5 000 Euro, à savoir :

- Article 618 Divers : - 1 500 Euro
- Article 6535 Formation : - 1 000 Euro
- Article 6542 Créances éteintes : - 2 500 Euro
- Article 6541 Admissions en non-valeur : + 5000 Euro.

12°) Virements de crédits sur le budget primitif 2021 de la Commune.

- 1) L'Assemblée valide, à l'unanimité, le virement de crédit dans le cadre du dossier du déficit de la régie périscolaire, à savoir,
 - Article de 6232 : - 3 465 Euro.
 - Article 6718 : + 3465 Euro.
- 2) L'Assemblée valide, à l'unanimité le virement de crédit dans le cadre du FPIC, à savoir :
 - Article 6232 : - 1 425 Euro.
 - Article 739223 : + 1 425 Euro.

13°) Travaux SDE 09 Génie Civil France Télécom, liés à l'aménagement de la traverse Avenue de Foix.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité la réalisation des travaux de Génie Civil France Télécom, liés à l'aménagement de la traverse Avenue de Foix, estimés à 4 120 Euro, dont le montant est pris en charge par le SDE grâce à la mutualisation de la redevance Télécom.

14°) Cession à la Commune, de la parcelle section D, n°2136, à l'Euro symbolique, par la SAS BDRB.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, la cession à la Commune, à l'Euro Symbolique, de la parcelle Section D, N°2136, d'une superficie de 828 m², afin de pouvoir réaliser l'amorce de la voirie et l'amenée des réseaux, côté rue des Chevreuils. Les frais de notaire seront à la charge du demandeur.

15°) Autorisation de la Commune pour la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

L'Assemblée accepte à 22 Voix « POUR » et 1 Abstention (Marcel Lopez) de confier la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

16°) Convention de partenariat relative au programme MOBY ;

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, la convention concernant le déploiement du programme MOBY de sensibilisation à l'écomobilité scolaire et la mise en place de plan de déplacements Etablissement Scolaire, pour le Groupe Scolaire Paul Delpech et le Groupe Scolaire de Laborie, pour un coût de 2 770 Euro par an HT et par établissement.

17°) Engagement de la Commune de Varilhes pour être « Ville Départ » du 1° Tour d'Occitanie Féminin d'août 2022.

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, que la Commune de Varilhes soit « Ville Départ » dans le cadre de l'organisation du 1° Tour d'Occitanie Féminin, lors de de la 6° étape le Dimanche 7 Août 2022. Le coût de 5 000 Euro sera acté lors du vote du budget primitif 2022.

18°) Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'Assemblée au Maire :

- Décision Municipale n°2021-17 : convention d'utilisation de la piscine municipale par l'Association ASC Saint Jean de Verges.

- Décision Municipale n°2021-18 : demande de subvention dans le cadre du plan de relance – continuité pédagogique – pour un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, Groupe Scolaire Paul Delpech et Groupe Scolaire de Laborie. Convention de financement.
- Décision Municipale n°2021-19 : demande de subvention auprès du Département, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Traverse d'Agglomération, Avenue de Foix, Tranche 1.
- Décision Municipale n°2021-20 : demande de subvention auprès du département et de la Région, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Traverse d'Agglomération et du Contrat territorial Occitanie, dispositif Bourgs-Centres, Avenue de Foix, Tranche 2.
- Décision Municipale n°2021-21 : convention de Groupement de Commandes pour les contrats d'Assurance avec la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes.

19°) Modification de la délibération du 23 Mai 2017 créant un emploi d'agent de maîtrise.

L'Assemblée valide, à l'unanimité la modification de la délibération en date du 23 Mai 2017 portant création d'un poste d'agent de maîtrise. En cas de vacance temporaire d'emploi, celui-ci pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

20°) Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2° classe.

L'Assemblée valide, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2° classe à temps complet, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire chargé d'accueil et assistant administratif et il pourra être pourvu par un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

